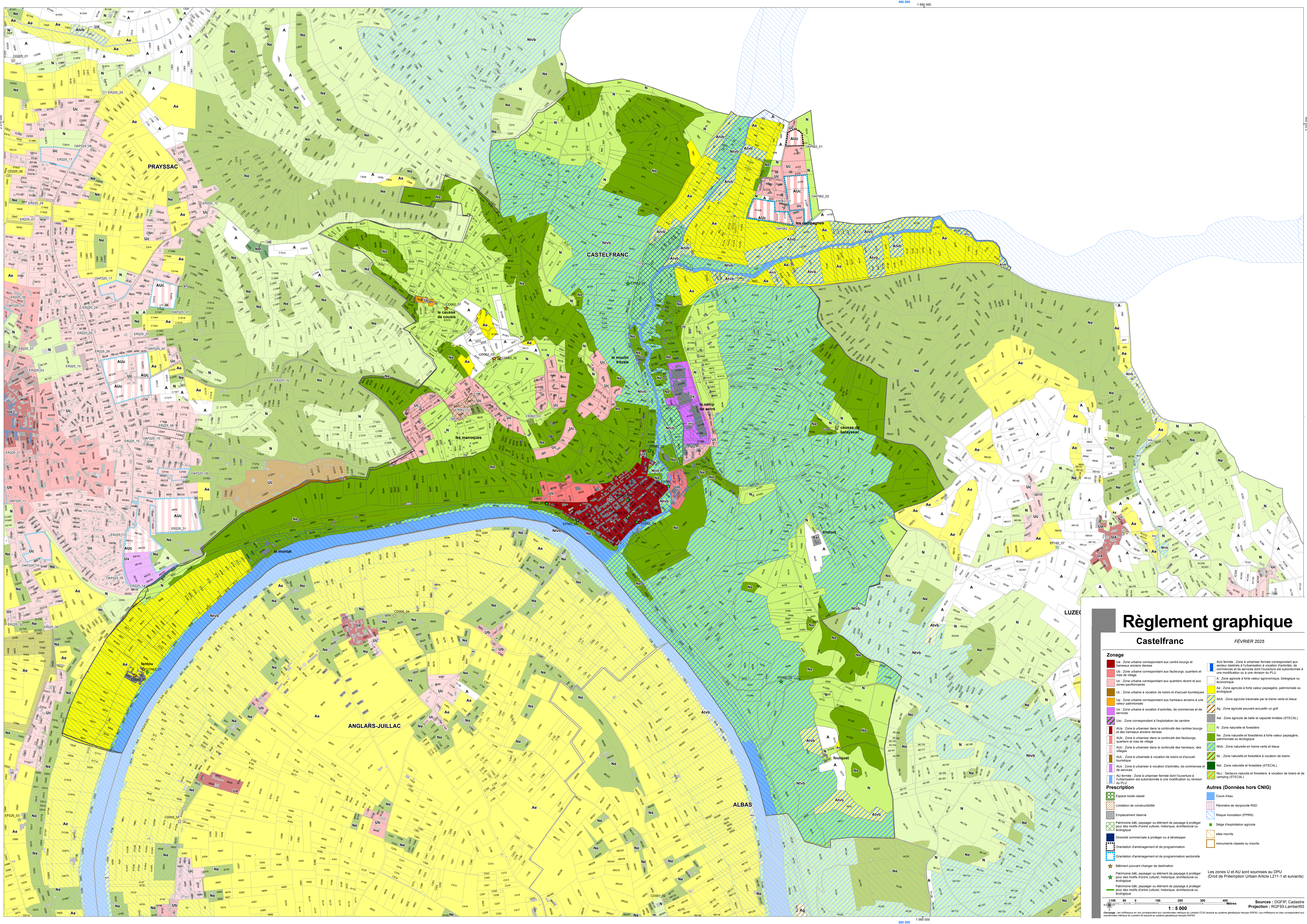




Règlement graphique

Castelfranc
FÉVRIER 2025

- Zonage**

 - Ub : Zone urbaine correspondant au centre bourg et aux hameaux anciens denses
 - Ud : Zone urbaine correspondant aux faubourgs, quartiers et mas de village
 - Uc : Zone urbaine correspondant aux quartiers ruraux et aux zones pavillonnaires
 - Uo : Zone urbaine à vocation de loisirs et d'accueil touristique
 - Ua : Zone urbaine correspondant aux hameaux anciens à une valeur patrimoniale
 - Ux : Zone urbaine à vocation d'activités, de commerces et de services
 - Uz : Zone correspondant à l'exploitation de carrière
 - Alu : Zone à urbaniser dans la continuité des centres bourgs et des hameaux anciens denses
 - Alb : Zone à urbaniser dans la continuité des faubourgs, quartiers et mas de village
 - Alc : Zone à urbaniser dans la continuité des hameaux, des villages
 - Alu : Zone à urbaniser à vocation de loisirs et d'accueil touristique
 - Alx : Zone à urbaniser à vocation d'activités, de commerces et de services
 - Alu fermée : Zone à urbaniser fermée dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification ou révision du PLU
- Prescription**

 - Espace boisé classé
 - Limitation de constructibilité
 - Emplacement réservé
 - Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
 - Diversité commerciale à protéger ou à développer
 - Orientations d'aménagement et de programmation
 - Orientations d'aménagement et de programmation sectorielles
 - Élément pouvant changer de destination
 - Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
 - Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
- Autres (Données hors CNIG)**

 - Cours d'eau
 - Périmètre de réciprocité RSD
 - Risque inondation (PPRI)
 - Silence exploitation agricole
 - statut inscrits
 - monuments classés ou inscrits
- Alu fermée : Zone à urbaniser fermée correspondant au secteur destinée à l'urbanisation à vocation d'activités, de commerces et de services dont l'ouverture est subordonnée à une modification ou à une révision du PLU**

 - A : Zone agricole à forte valeur paysagère, biologique ou économique
 - Ae : Zone agricole à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique
 - Abv : Zone agricole traversée par la trame verte et bleue
 - Ag : Zone agricole pouvant accueillir un golf
 - Ast : Zone agricole de taille et capacités limitées (STECAL)
 - N : Zone naturelle et forestière
 - Nat : Zone naturelle et forestière à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique
 - Nbv : Zone naturelle en trame verte et bleue
 - Nl : Zone naturelle et forestière à vocation de loisirs
 - Nat : Zone naturelle et forestière (STECAL)
 - Nl : Secteurs naturels et forestiers à vocation de loisirs et de camping (STECAL)